



ALPINE GORDINI CLUB DE LA VIENNE

21^{EME} JOURNEE AUTOMNALE



SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCURRENT :

Nom : Prénom : Club:
Adresse :
Code postal + Ville :
Téléphone : Email :
Pilote Supplémentaire (Gratuit) : Nom : Prénom :

VEHICULE :

Marque : Modèle : Année :
Immatriculation : Assurance :
(ou n° passeport FFSA) Poids (+ 800 kg) :

INSCRIPTION :

TARIF:

1 Véhicule (1 conducteur, sans repas)	190 € x	=	€
Repas (sur le site du circuit)	25 € x	=	€
	TOTAL	=	€

Prière d'adresser le présent bulletin signé et un chèque à l'ordre de AGC86 à :
Rémi PASQUET, 9 impasse des noisetiers – 86800 BIGNOUX
☎ 06.77.31.85.72 ou 06.75.71.86.87 ou ✉ remi.pasquet@hotmail.fr

AVANT LE 25 OCTOBRE 2024

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

ATTENTION : Toute **annulation** ne pourra être prise en compte passé la date du **25 octobre 2024**. Les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

De par mon inscription, je certifie l'exactitude des informations inscrites et je reconnais avoir pris connaissance du règlement et de l'accepter sans réserve.





ALPINE GORDINI CLUB DE LA VIENNE

21^{EME} JOURNEE AUTOMNALE

INSCRIPTION

Article 1 :

La manifestation est ouverte à tous les véhicules sportifs, de collection ou de prestige, sans distinction de marque, **exceptés les monoplaces, les cabriolets non munis d'arceau de sécurité et les véhicules de moins de 800 kg.**

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé non conforme aux dispositions du contrôle technique et à la réglementation en vigueur.

Article 2 :

Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription et accepté le présent règlement pourront prendre part à la manifestation.

Chaque conducteur se présentera le jour de la manifestation à partir de 8h30 pour présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.

Article 3 :

Le nombre de personnes à bord du véhicule, pilote inclus, est limité à deux. **Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas admis à bord des véhicules sur le circuit.**

Seule(s) la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) sur le bulletin d'inscription est (sont) autorisé(s) à conduire le véhicule sur la piste.

Pour prendre la piste, le pilote et son passager doivent porter un casque et avoir bouclé leur ceinture de sécurité ou harnais. Chaque véhicule doit avoir **un anneau de remorquage.**

Article 4 :

La participation aux différents briefings est obligatoire. Chaque conducteur s'engage à se conformer aux instructions du directeur de la piste et à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.

Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate, sans remboursement.

En cas de fuite importante (huile, eau, carburant), le conducteur doit **s'arrêter immédiatement et at tendre l'arrivée du véhicule de dépannage du circuit.**

Article 5 :

L'AGC86 décline toute responsabilité concernant les dommages causés à la piste et aux installations du circuit.

L'auteur des dégradations éventuelles porte seul la responsabilité de ses actes, et la signature du présent règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.

Les frais de réparations seront facturés à l'auteur des faits par la SAS Les 2 Arbres selon les tarifs en vigueur.

L'AGC86 décline toute responsabilité en cas de vol d'objets dans les stands, dans les véhicules, et d'une manière générale dans l'enceinte du circuit durant toute la durée de la manifestation.

Article 6 :

L'AGC 86 se réserve le droit de validation de votre inscription et vous le confirmera par email.

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »